

*Extrait de la Newsletter de Novembre 2020*

## PROTÉGER SON ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL

Pensez à définir vos objectifs stratégiques et commerciaux afin de déterminer l'étendue de la protection de vos titres de PI (marques, brevets, dessins et modèles) et les procédures les plus adaptées.

- ▶ Votre marque est-elle disponible dans le pays où vous souhaitez exporter ?
- ▶ Pouvez-vous garder la même marque, devez-vous la faire traduire ou faire directement le choix d'une marque internationale ?

**Exemple avec l'interview de l'entreprise myfood.**

### INTERVIEW MYFOOD



La stratégie de protection de propriété intellectuelle de myfood à l'international

[LIRE L'ARTICLE](#)



## NOS RESSOURCES SUR LE SUJET

- ▶ Bien choisir sa protection à l'étranger  
Pour ma marque : [En savoir plus](#)  
Pour mon brevet : [En savoir plus](#)  
Pour mon dessin & modèle : [En savoir plus](#)
- ▶ Focus sur l'accompagnement des start-up françaises aux Etats-Unis :  
trois questions à Charlotte Beaumatin, conseillère régionale INPI  
[En savoir plus](#)
- ▶ Les fiches propriété intellectuelle à l'international :  
informations stratégiques sur vos droits en matière de PI à l'étranger  
[En savoir plus](#)

## NOS SERVICES

Le PASS PI Export

Il facilite la préparation au dépôt de titres (brevet, marque ou dessin et modèle)  
et permet la protection des actifs à l'étranger.

[Pour qui ?](#)

Les start-up ou PME ayant bénéficié d'un prédiagnostic PI de l'INPI  
ou d'une visite en entreprise.

[EN SAVOIR PLUS](#)



## NOS ÉVÉNEMENTS (100 % DIGITAUX)

[TOUS NOS ÉVÉNEMENTS](#)

Nos chargés d'affaires en région peuvent vous aider sur ces questions.

Pour les contacter : [rendez-vous ici](#)  
ou au 0820 210 211 choix 4 (service 0,10 €/mn + prix appel)

